RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00636
Numéro SIREN : 790 233 340
Nom ou dénomination : AUDIT ASSOCIES MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt 3038

DocuSign Envelope ID: 66CF6F7E-1010-4C00-A1CD-D95C75C6EDC5

AUDIT ASSOCIES MEDITERRANNEE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 route de Béziers 34430 Saint-Jean-de-Védas
790 233 340 R.C.S. Montpellier

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2024

L'an 2024,
Le 31 janvier,
A 11 heures,

Les associés de la société AUDIT ASSOCIES MEDITERRANNEE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée le 13/01/2023 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Jean Paul LACOMBE titulaire de 999 actions en pleine propriété

Total des actions des associés présents : 999 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Conformément à l'article 27 des statuts, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Paul LACOMBE, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus trois quart des actions ayant le droit de vote des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

DocuSign Envelope ID: 66CF6F7E-1010-4C00-A1CD-D95C75C6EDC5

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Nomination d'un nouveau Directeur Général

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur RAYNAL Sylvain, Gérard, Henri
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur RAYNAL Sylvain disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

DocuSign Envelope ID: 66CF6F7E-1010-4C00-A1CD-D95C75C6EDC5

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Mr Jean Paul LACOMBE.

Monsieur Jean Paul LACOMBE

DocuSigned by:
[redacted]
65A419A302C4490...